

À la retraite, et maintenant ? Comment se préparer financièrement à vivre plus longtemps ?



juillet 2022



Table des matières

	p
1. Préambule	3
2. Risque financier et sérénité à la retraite	4
3. Contexte et historique	5
4. Risques financiers pendant la retraite	6
4.1. Risque de longévité	6
4.1.1. L'espérance de vie moyenne augmente	7
4.1.2. Incertitude quant à l'espérance de vie	7
4.2. Risque pour la santé	8
4.3. Décès de votre partenaire	8
4.4. Risque d'inflation	8
4.5. Dépenser trop	9
4.6. Jouer la sécurité	10
4.7. L'absence de produits financiers qui vous procurent un revenu de pension complémentaire mensuel	11
5. Mesures visant à réduire le risque de longévité et à accroître la sérénité financière	12
5.1. Vivre plus longtemps signifie planifier financièrement pour une plus longue période !	12
5.2. Augmentez vos revenus de pension mensuels	14
5.2.1. Les investissements	14
5.2.2. Revenus locatifs	15
5.2.3. Optez pour le paiement d'une rente	16
5.2.4. Continuez à travailler aussi longtemps que possible	16
5.3. Ne faites pas de donations trop tôt	16
6. Recommandations aux pouvoirs publics	17
6.1. Démontrez que l'État peut continuer à payer les pensions	17
6.2. Clarifiez l'espérance de vie	18
6.3. Laissez prospérer le marché des produits de rente	18
7. Références	19
8. Infographic	20

1. Préambule



Nous vivons tous plus longtemps. Quelle belle perspective. Surtout si nous pouvons vivre plus longtemps en bonne santé. Et si bien sûr cette vie plus longue est aussi une vie heureuse.

Cela demande de l'attention et de l'action. Et pourtant, nous n'y prêtons pas suffisamment attention. Ni nous, ni nos décideurs malheureusement. La sonnette d'alarme retentit dans divers domaines sociaux. Les cloches qui sonnent à propos des pensions inabordables et du vieillissement de la population sont maintenant assourdissantes.

Vivre plus longtemps doit aussi signifier vivre différemment dans une société adaptée. Ainsi que gérer notre argent différemment.

Parce qu'avec l'augmentation de notre espérance de vie et notre mode de vie traditionnel, nous passons plus de temps à la retraite. Par conséquent, nous avons besoin de plus de ressources financières pour combler cette période de plus en plus longue. 45 % des retraités disent craindre de ne pas tenir longtemps avec leurs réserves financières. Et 1 sur 5 affirme qu'il ne pourra pas s'en sortir financièrement s'il vit trop longtemps : c'est le risque de longévité. Seulement 1 sur 5, mais la réalité peut être bien plus pénible.

Les choses doivent changer. Cela peut être différent. J'ai vécu au Japon pendant cinq ans. Là-bas, les gens envisagent les possibilités de vivre plus longtemps avec une perspective rafraîchissante. Et cela ne s'arrête pas là. Le gouvernement prend même des mesures concrètes pour que les gens restent actifs et en bonne santé plus longtemps. Et les Japonais l'ont compris. Près d'un Japonais sur deux pense qu'il ne sera pas en mesure de s'en sortir financièrement s'il vit trop longtemps. La sensibilisation est plus grande qu'en Belgique. Et ils ont parcouru un long chemin.

En tant qu'assureur vie, nous estimons qu'il est important de participer à ce débat. Parce que nous avons l'ambition de protéger et de guider le Belge vers une vie longue et heureuse. Une vie sans soucis financiers, même après la retraite.

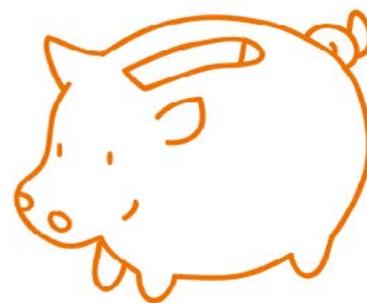
Dans ce qui suit, nous analysons les risques financiers liés à l'allongement de la vie, dans le contexte actuel, et nous nous concentrons sur les possibilités de demain. Nous établirons immédiatement un lien entre les propositions concrètes que les (futurs) retraités peuvent prendre pour se préparer financièrement à leur retraite et nous élaborerons des mesures concrètes que le gouvernement peut prendre. Des petits pas. Pas une révolution. Même si c'est réellement nécessaire. Notre point de départ est notre expertise en tant qu'assureurs-vie, sans prétendre avoir le monopole de la vérité.

Nous espérons inspirer toutes les parties concernées par les possibilités de vivre plus longtemps et de prendre sa retraite. Que cela soit un point de départ pour stimuler la discussion. Que ce soit le début de grandes étapes, vers une société tournée vers l'avenir.

Bonne lecture,

Frank Eijsink
CEO NN

2. Risques financiers et sérénité à la retraite



On nous rappelle constamment qu'il faut épargner pour la retraite. Et à juste titre. Mais une autre question, tout aussi importante, reçoit beaucoup moins d'attention. Comment gérer son épargne pendant la retraite ? Comment éviter que le capital que l'on a mis de côté ne s'épuise trop tôt (risque de longévité) ? Quelles mesures concrètes peut-on prendre pour continuer à mener une vie confortable sur le plan financier ? Et que doivent faire les pouvoirs publics ?

A.

Aperçu des risques financiers pendant la retraite

1. Devenir très vieux.
2. Devenir dépendant.
3. Décès de votre partenaire.
4. Inflation. Avec une inflation de 2 %, un doublement des prix pendant vos années de retraite n'est pas à exclure.
5. Dépenser inconsciemment de trop chaque mois en ne tenant pas suffisamment compte du ratio rendement net/inflation et de l'augmentation de l'espérance de vie.
6. Si vous ne prenez aucun risque en laissant tout sur un compte d'épargne, vous risquez davantage.
7. Les pouvoirs publics bloquent les innovations pour le paiement d'une rente mensuelle.

B.

Mesures individuelles visant à réduire les risques financiers et à accroître la sérénité financière

1. Vivre plus longtemps signifie planifier financièrement pour une plus longue période !
2. Augmentez vos revenus de pension mensuels
 - Devenez un investisseur à long terme, ce n'est qu'alors que vous aurez une chance d'obtenir un rendement supérieur à l'inflation.
 - Mettre un bien en location, mais gardez à l'esprit que parfois, il ne sera pas loué, et qu'il peut de temps en temps y avoir d'importants frais de rénovation.
 - Souscrivez une assurance vie de la branche 23 où le capital résiduel va aux héritiers en cas de décès.
 - Travaillez pendant votre pension. C'est autorisé.
3. Ne faites pas de donations trop tôt.

C.

Mesures publiques nécessaires pour réduire les risques financiers et améliorer le bien-être financier des retraités

1. Réaliser les réformes des pensions nécessaires et démontrer que, même avec l'augmentation de l'espérance de vie, le financement des pensions légales reste possible.
2. Les retraités sous-estiment leur espérance de vie, ce qui a des conséquences financières. Il faut donc communiquer une espérance de vie qui tienne compte de l'amélioration attendue des taux de survie pour les années de vie restantes.
3. Les pouvoirs publics devraient permettre de développer des solutions de rente viagère qui peuvent mieux faire face au risque de longévité.

3. Contexte et historique

Tous les six mois, le Baromètre de Sérénité Financière de l'assureur vie NN, réalisé par le bureau d'études indépendant Indiville, évalue le degré de sérénité des Belges par rapport à leur situation financière. L'Indice de Sérénité Financière (2020-2022) s'établit à 59,5 pour les non-retraités de plus de 50 ans et à 64,7 pour les retraités (jusqu'à 79 ans). La retraite permet dès lors de se libérer d'une partie des soucis financiers.

Toutefois, cela ne signifie pas que tous les retraités traversent la vie sans souci. Pour les retraités, les investissements (fonds d'investissement, actions, obligations, etc.), la santé, l'immobilier, les dettes en cours et enfin les revenus, déterminent les différences en termes de sérénité financière. Par exemple, les investisseurs retraités en bonne santé ont la plus grande sérénité financière (76,3). D'autres groupes sont moins, voire beaucoup moins sereins.

Si l'on examine les différences sociodémographiques, il est particulièrement frappant de constater qu'en moyenne, les femmes sont plus préoccupées que les hommes par leur situation financière à un âge avancé. La pension plus faible et l'espérance de vie plus élevée des femmes pourraient expliquer cette constatation.

Si l'on approfondit les résultats, les chiffres suivants ressortent.

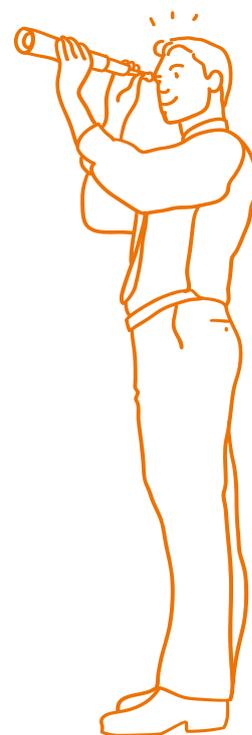
- ▶ **Baisse du niveau de vie**
41 % des retraités de moins de 80 ans déclarent ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour pouvoir maintenir leur niveau de vie d'avant la retraite.
- ▶ **Faible pension légale**
28 % d'entre eux ne peuvent pas vivre de la pension légale.
- ▶ **Faible confiance dans les pouvoirs publics**
Seuls 39 % des retraités font confiance aux pouvoirs publics pour continuer à payer leurs pensions.
- ▶ **Risque de longévité**
21 % affirment qu'ils ne peuvent pas s'en sortir financièrement s'ils vivent trop longtemps (risque de longévité), et 11 % sont incapables de l'estimer eux-mêmes. Cela signifie que de nombreuses personnes craignent que leur patrimoine ne suffise pas si leur vie se prolonge (NN Group, 2021).

Ces statistiques décourageantes soulèvent une question importante : quelles mesures concrètes pouvez-vous prendre pour bénéficier d'une sérénité financière pour le reste de votre vie ?

Ce document s'adresse principalement aux retraités qui ne peuvent pas compter sur une protection suffisante des pouvoirs publics (principalement en raison d'une pension légale trop faible) pour pouvoir, financièrement parlant, mener une vie confortable pendant leur retraite. Comment utiliser au mieux votre épargne (provenant d'une pension complémentaire, d'un héritage, de la vente de votre entreprise, de votre compte d'épargne, etc.) pour traverser les années de retraite en toute sérénité financière ?

Nous commençons ce document en identifiant les différents risques financiers auxquels vous êtes confronté en tant que retraité, avant de proposer des solutions pour atténuer ces risques et accroître votre sérénité. Nous concluons par des recommandations aux pouvoirs publics.

Nous démontrerons également que la période qui suit la retraite ne doit pas nécessairement aller de pair avec la réduction du capital que vous avez constitué.





4. Risques financiers pendant la retraite

Dans ce chapitre, nous aborderons les différents risques financiers auxquels vous êtes confrontés en tant que retraités. Vieillir en ayant des ressources financières insuffisantes est appelé le risque de longévité. Nous voulons tous vieillir en bonne santé, mais il est fort probable qu'à un moment donné, votre santé se détériore et que vous deveniez même dépendant. Cela peut faire lourdement diminuer vos économies. Si vous êtes cohabitants et qu'un des partenaires décède, cela peut également avoir des conséquences financières pour le partenaire restant. Il existe également des risques financiers liés à la manière dont vous gérez vos avoirs. En dépensant trop, vous augmentez les risques de manquer d'argent un jour. Vouloir trop jouer la sécurité en plaçant tout sur un compte d'épargne peut également avoir un résultat indésirable. Sans parler du risque d'inflation. L'inflation ronge le pouvoir d'achat de votre capital. Enfin, nous constatons que les pouvoirs publics augmentent le risque de longévité par une réglementation trop stricte des rentes viagères. Ces risques sont expliqués un par un ci-dessous.

4.1. Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque qu'une personne survive à son patrimoine, peut-être parce qu'elle vit plus longtemps que prévu. Dans ce cas, on ne peut compter que sur la pension légale (complétée ou non par la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) et l'obligation d'entretien des enfants vis-à-vis de leurs parents). Pour beaucoup d'entre nous, cela sera probablement insuffisant. En outre, ce moment peut survenir au moment où l'on est dépendant ou que l'on doit faire face à d'importants frais médicaux.

Seules les personnes qui ont constitué une épargne suffisante pendant leur vie active ou celles qui sont prêtes à faire des concessions importantes sur leur niveau de vie pendant la retraite, peuvent éviter cette situation.

4.1.1. L'espérance de vie moyenne augmente

L'espérance de vie moyenne a augmenté de plus de 10 ans au cours des 50 dernières années. De plus, selon le Bureau fédéral du Plan, elle continuera encore à augmenter dans les années à venir (Bureau fédéral du Plan, 2021).

Les hommes et les femmes qui auront 65 ans en 2022 atteindront un âge moyen de respectivement 85 et 88 ans, compte tenu des changements attendus dans les schémas de mortalité au cours de leur vie¹. Ces chiffres devraient encore augmenter pour atteindre 89 ans pour les hommes et 91 ans pour les femmes âgés de 65 ans en 2050.

4.1.2. Incertitude quant à l'espérance de vie

Bien entendu, l'espérance de vie moyenne ne signifie pas que tout le monde mourra à cet âge-là. Une partie de la population mourra plus tôt, une autre plus tard. Cela peut également être estimé. Par exemple, une femme de 65 ans a 48 % de chances d'atteindre 90 ans², 22 % de chances d'atteindre 95 ans et 5 % de chances d'atteindre 100 ans. Ces probabilités sont légèrement inférieures pour les hommes. Un homme de 65 ans a 35 % de chances de vivre jusqu'à 90 ans, 13 % de chances de vivre jusqu'à 95 ans et 2 % de chances de devenir centenaire.

La variation de l'espérance de vie rend difficile la détermination du montant à épargner pour vivre financièrement sans soucis jusqu'à la fin. La prudence nous dicte qu'il ne faut pas faire de planification financière en tenant compte de l'espérance de vie moyenne. En effet, devenir centenaire est une possibilité réelle. Il vaut donc mieux prévoir une vie de 100 ans que de se rendre compte à 80 ans que l'on a consommé toutes ses économies.

Un obstacle supplémentaire est la difficulté qu'ont de nombreuses personnes à estimer correctement leur espérance de vie. Les retraités sous-estiment plus souvent leur espérance de vie (58 %) qu'ils ne la surestiment (36 %). La question que l'on peut se poser est la suivante : pourquoi sous-estime-t-on généralement l'espérance de vie ? L'une des raisons est la méconnaissance du fait que l'espérance de vie augmente avec l'âge. Une autre raison est que de nombreuses personnes estiment leur espérance de vie en fonction de la durée de vie de leurs parents ou d'autres proches. L'espérance de vie ayant augmenté de manière significative de génération en génération, le fait d'utiliser les membres de la famille comme référence peut conduire les gens à sous-estimer leur espérance de vie (Dormont et al., 2018).

L'estimation de sa propre espérance de vie a un impact sur le comportement d'épargne. Des études ont démontré que les personnes interrogées qui pensaient vivre plus longtemps que la moyenne épargnaient également davantage (Bloom et al., 2006). Et ceux qui pensent qu'ils vont mourir plus tôt que la moyenne prennent en moyenne leur retraite plus tôt (Dormont et al., 2018). Une étude récente révèle que les gens n'ont qu'une vague idée du concept d'« espérance de vie » et de leurs chances de survie jusqu'à un âge avancé, ce qui signifie encore une fois qu'ils n'épargnent probablement pas assez pour leur retraite (Hurwitz et al., 2020). Les chercheurs ont démontré que s'informer sur les chances de survie à un âge avancé (par exemple, une femme de 65 ans a 22 % de chances d'atteindre 95 ans) améliore l'estimation de sa propre espérance de vie, ce qui a un impact sur la prise de décisions financières à long terme.

Ces résultats montrent l'importance d'informer correctement la population sur l'espérance de vie.

Il vaut donc mieux prévoir une vie de 100 ans que de se rendre compte à 80 ans que l'on a consommé toutes ses économies.

¹ Basé sur l'espérance de vie longitudinale, également appelée espérance de vie générationnelle ou par cohorte.

² Les probabilités ont été calculées en utilisant les tables de mortalité prospectives mises à disposition par le Bureau fédéral du Plan.

4.2. Risque pour la santé

Nous vivons de plus en plus longtemps. Nous devons donc également nous demander si nous allons passer ces années de vie supplémentaires en bonne ou mauvaise santé. L'espérance de vie en bonne santé est généralement définie comme le nombre d'années restantes qu'une personne est censée vivre en bonne santé sans être limitée dans ses activités quotidiennes. Il s'agit d'une indication de la qualité de vie.

Entre 2001 et 2018, l'espérance de vie en bonne santé d'une personne de 65 ans a augmenté plus rapidement que l'espérance de vie générale. Il s'agit d'une évolution positive, avec également une amélioration en années absolues. Signalons toutefois que l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé a ralenti ces dernières années. Si cela continue, nous serons en moyenne dépendants pendant une période plus longue, ce qui aura également des conséquences financières.

Le nombre d'années de vie en bonne santé des hommes de 65 ans a, sur la période 2001-2018, réalisé un mouvement de rattrapage, pour atteindre le même niveau que celui des femmes en 2018. Étant donné que les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes, cela signifie qu'elles vivront plus d'années avec limitation d'activité. Selon Sciensano, un homme et une femme de 65 ans mèneraient, en moyenne, une vie plus ou moins dépendante pendant respectivement 6 et 9 ans³ (Sciensano, 2022). Cette donnée doit également être prise en compte.

La réalité est éloquent. 32 % des hommes de plus de 85 ans ont actuellement besoin de soins professionnels de longue durée, 18 % recevant des soins à domicile par du personnel infirmier et 13 % vivant dans une maison de repos et de soins. Parmi les femmes du même groupe d'âge, 49 % ont besoin de soins professionnels de longue durée. 22 % sont soignées à domicile et 26 % séjournent dans un centre de soins résidentiel (Agence InterMutualiste, 2020). Le séjour moyen dans un centre de soins résidentiel est de 2,9 ans : 3,4 ans pour les femmes et 2 ans pour les hommes (Mutualités Socialistes, 2020).

Les frais annuels liés aux soins de longue durée sont très variables. En Belgique, le coût moyen d'un séjour dans un centre de soins résidentiel est de 1.850 € par mois (Agentschap Zorg en Gezondheid, 2021)⁴. Une période de soins plus longue peut donc représenter une lourde charge financière.

Outre les frais de soins de santé à un âge avancé, il faut également tenir compte des frais de maladie et d'hospitalisation imprévus. La protection sociale dans notre pays a une portée considérable. Il y a ainsi le maximum à facturer pour les frais médicaux et l'assurance dépendance. Mais vous devrez dans tous les cas toujours payer une partie.

4.3. Décès de votre partenaire

35 % des retraités cohabitants sont très inquiets de ne pas pouvoir maintenir le même niveau de vie après le décès de leur partenaire (NN, 2022). Il n'est pas surprenant que les femmes soient davantage préoccupées par cette question que les hommes.

Bien que la probabilité de décès à tout âge soit en moyenne plus faible que nous le pensons, l'impact financier d'un décès (soudain) sur le partenaire survivant peut être important. En cas de décès de votre partenaire, vous devez vous contenter soit de votre propre pension de retraite en tant qu'isolé, soit d'une pension de survie⁵. Une combinaison des deux est également possible. Dans tous les cas, la pension légale diminuera. Si vous êtes le partenaire dont la pension est la plus faible, cette diminution sera plus importante. L'impact financier de l'héritage sur le partenaire survivant doit également être pris en compte. Il est également possible que le partenaire survivant vive très longtemps. Un couple de 65 ans a 35 % de chances qu'au moins l'un des partenaires atteigne 95 ans et 7 % de chances qu'au moins l'un des partenaires atteigne 100 ans.

³ Sciensano utilise l'espérance de vie transversale pour calculer l'espérance de vie en bonne santé.

⁴ Nous nous basons ici sur le coût mensuel moyen (hors suppléments) dans les centres de soins résidentiels flamands.

⁵ Vous ne pouvez prétendre à cette pension de survie que si vous êtes marié(e). Les cohabitants légaux ou de fait n'y ont pas droit.

4.4. Risque d'inflation

L'incertitude qui entoure la hausse continue des prix est connue sous le nom de risque d'inflation. L'inflation touche tout le monde, y compris les retraités.

L'inflation peut soudain connaître une hausse considérable, comme c'est le cas aujourd'hui. Nous avons connu une longue période d'inflation relativement faible. Ces dix dernières années, le taux d'inflation moyen a été de 1,6 %. Aujourd'hui, cependant, nous nous trouvons dans une période de turbulence. L'inflation a atteint 8 % en moyenne au premier trimestre de 2022. Selon le Bureau fédéral du Plan, il faudra attendre jusqu'en octobre 2023 pour repasser sous la barre des 2 % (Bureau fédéral du Plan, 2022).

Tout comme les salaires des travailleurs, la pension légale suit l'évolution de l'indice santé. Cet indice ne reflète pas parfaitement l'augmentation réelle des prix à la consommation. Il ne comprend pas les frais de carburant, entre autres. L'indexation ne protège donc pas suffisamment contre l'inflation.

Plus votre pension légale est élevée, plus votre situation est favorable pour l'avenir. Si, en revanche, vous dépendez fortement d'autres sources de revenus qui n'augmentent pas ou moins avec l'inflation, même une augmentation progressive du coût de la vie peut poser un problème. Avec un taux d'inflation de 2 %⁶, les prix à la consommation doubleront après 35 ans. Comme nous l'avons vu précédemment, atteindre l'âge de 100 ans est réaliste. Avec une retraite à 65 ans et une inflation de 2 %, un doublement des prix en fin de vie n'est pas inconcevable. Si l'inflation est plus élevée, le doublement des prix interviendra plus tôt.

Plus un retraité vit longtemps, plus le risque d'inflation est élevé. Ceci est lié au risque de longévité. Au cours d'une longue période de retraite, même une inflation modérée de 2 % peut avoir un impact important.

L'inflation peut avoir un impact négatif sur la valeur de votre épargne. Si le rendement de votre capital est inférieur à l'inflation, vous perdez du pouvoir d'achat. Il convient donc de rechercher un rendement au moins égal à l'inflation, voire supérieur. Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour protéger votre pouvoir d'achat contre l'inflation.

Le retraité qui est locataire de son logement et qui ne dépend pas uniquement de la pension légale est particulièrement vulnérable aux effets de l'inflation. Les loyers sont augmentés chaque année sur la base de l'indice de santé.

4.5. Dépenser trop

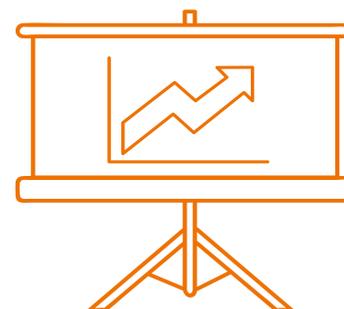
Vous pourriez voir votre épargne comme un jardin financier personnel, dont vous pouvez récolter les fruits tout au long de votre vie pour vous assurer une retraite confortable. Mais ceux qui consomment leurs avoirs trop rapidement courent le risque de se retrouver sans économies.

Combien alors peut-on dépenser ? Retournons la question. Supposons que vous ayez constitué un capital de 300.000 € et que vous ayez besoin de 1.000 € par mois à partir de votre retraite pour compléter votre pension légale et vivre confortablement. Ce montant sera, aux cours des années suivantes, augmenté du taux d'inflation. Combien de temps pouvez-vous tenir dans ce cas ?

Nous partons de l'hypothèse que le rendement net de votre épargne suit l'inflation. Dans ce cas, vous pouvez tenir pendant 25 ans. Nous planifions en fonction d'un âge de 100 ans, ce qui signifie qu'il vous manque 10 ans si vous avez 65 ans aujourd'hui. Notez donc également qu'il manque 15 ans pour ceux qui ont quitté le marché du travail plus tôt, par exemple à l'âge de 60 ans.

Si vous voulez plus de sécurité jusqu'à la fin de votre vie, votre montant mensuel devra descendre à un peu plus de 700 € par mois. Une grande différence, donc. Ceux qui ont arrêté 5 ans plus tôt se retrouvent même avec 625 € par mois.

⁶ L'inflation moyenne entre 1992 et 2021 est de 1,9 % (source : Statbel). Un taux d'inflation annuel moyen de 2 % est également l'objectif de la Banque centrale européenne.





Supposons maintenant que vous placiez la totalité du capital de départ sur un compte d'épargne. La plupart des comptes d'épargne ne rapportent quasi rien. Avec un taux d'inflation de 2 % et un rendement net de 0,5 %, ce qui est encore élevé aujourd'hui, vous arrivez à un montant mensuel d'environ 550 € par mois. Si vous vous en tenez aux 1.000 € par mois, vous serez à sec après environ 21 ans. Vous aurez alors 86 ans. Les chances que vous soyez encore en vie sont supérieures à 50 %.

Dans cette situation, si vous voulez pouvoir dépenser 1.000 € par mois, vous devez commencer avec un capital de départ de 550.000 €. Bien plus donc que les 300.000 € du début de notre exemple.

Une autre possibilité consiste à opter pour des solutions offrant un rendement plus élevé. Pour pouvoir profiter en toute sérénité de 1.000 € par mois avec un capital initial de 300.000 €, il vous faut un rendement annuel net de 4,5 % avec une inflation de 2 %. Nous examinerons cela plus en détail ci-après.

4.6. Jouer la sécurité

Investir pendant la retraite est un défi, et c'est une chose que l'on ne comprend souvent pas très bien. Il existe de nombreuses solutions pour constituer un patrimoine, mais beaucoup moins pour garantir que les retraités ne survivent pas à leur épargne. L'État joue un rôle important à cet égard. Nous y reviendrons plus tard.

Les retraités doivent oser se considérer comme des investisseurs à long terme. Le financement d'une pension qui peut durer 35 ans nécessite généralement des rendements à long terme plus élevés, similaires à ceux que les actions ont généré dans le passé. Historiquement, les actions rapportent plus que les obligations ou les liquidités (comme l'argent sur un compte épargne).

“Les retraités doivent oser se considérer comme des investisseurs à long terme.”

La réalité est autre. Le Baromètre de Sérénité Financière de NN montre que 50 % des retraités (de moins de 80 ans) n'investissent pas leurs économies dans des actions, des fonds, des obligations ou d'autres produits financiers, ce qui n'est pas la meilleure solution pour eux. Mais investir l'intégralité d'un portefeuille de pension sur un compte d'épargne peut être contre-productif. Ils le font parce qu'ils se croient à l'abri. Mais c'est une fausse impression. Comme mentionné précédemment, l'inflation érode le pouvoir d'achat de l'épargne constituée, et les retraits (mensuels) réduisent le capital de manière irréversible.

Un portefeuille équilibré comprenant à la fois des actions et des obligations, des produits d'assurance avec le paiement d'une rente à vie, des biens immobiliers ou un contrat d'épargne à long terme qui n'est pas versé à l'âge de la pension

légale peuvent donner aux retraités de bien meilleures chances de ne pas survivre à leur patrimoine financier. Si les fluctuations du marché vous font peur, il peut être judicieux de limiter votre investissement en actions. Mais cela peut se traduire par un rendement plus faible à long terme, ce qui signifie que vous pouvez dépenser moins.

4.7. L'absence de produits financiers qui vous procurent un revenu de pension complémentaire mensuel

Lorsque vous prenez votre retraite, vos revenus diminuent souvent de manière significative. En effet, la pension légale nette est généralement notablement inférieure à votre dernier salaire net. Selon l'OCDE, une personne ayant un salaire moyen sur l'ensemble de sa carrière se retrouve avec 62 % de ce salaire. Ce chiffre tombe à 44 % pour les revenus plus élevés (OCDE, 2021)⁷. En outre, il ressort du Baromètre de Sérénité Financière de NN que pour 28 % des retraités, la pension légale est trop faible pour couvrir les dépenses essentielles (telles que la nourriture, les boissons, les frais de logement, etc.).

“Quoi qu’il en soit, vous devrez sans doute puiser dans votre épargne après votre retraite si vous voulez maintenir votre niveau de vie.”

Quoi qu’il en soit, vous devrez sans doute puiser dans votre épargne après votre retraite si vous voulez maintenir votre niveau de vie. Vous souhaitez probablement prélever un montant mensuel en plus de votre pension légale afin de pouvoir continuer à vivre confortablement. C’est également pratique, car vous avez l’habitude de vous reposer sur un budget mensuel. Mais comme nous l’avons indiqué plus haut, c’est loin d’être simple. Vous devez tenir compte de l’inflation et du rendement des investissements, vous prémunir contre les achats impulsifs, etc. Vous pouvez dès lors envisager de souscrire une rente viagère pour combler le trou dans votre budget mensuel. Supposons, par exemple, que vous ayez une pension légale de 1.000 € net par mois, mais que vous ayez besoin de 1.500 € par mois pour subvenir à vos besoins. Dans ce cas, vous pouvez acheter une rente viagère qui vous versera 500 € par mois jusqu’à la fin de votre vie.

On pense classiquement à la rente viagère. Mais ces produits consistent souvent en une assurance vie classique de la branche 21 avec renonciation au capital. Pour beaucoup, cette dernière solution est un pari trop important sur leur propre vie : si vous décédez le lendemain de l’achat d’une telle rente viagère, vous perdez tout et vos proches n’auront rien. De plus, les produits de la branche 21 ne sont pas une solution idéale pour le moment, car les taux d’intérêt garantis sont bien inférieurs à l’inflation. En outre, dans notre pays, le paiement d’une rente est rendu peu attrayant par des formules de rente beaucoup trop rigides et un traitement fiscal inégal, ce qui fait qu’il n’existe pratiquement pas de produits de rente et qu’ils ne sont pas développés. En conséquence, les pouvoirs publics passent à côté d’un moyen d’offrir une plus grande sérénité financière aux retraités et de les protéger contre un grand nombre des risques que nous avons mentionnés précédemment. Pour plus de détails sur les formules de rente rigides et le traitement fiscal inégal, voir notre [récente vision en matière de pensions \(NN, 2021\)](#).

En résumé, nous ne recommandons pas de souscrire une rente viagère classique de la branche 21 avec renonciation au capital. Mais la vie de nombreux retraités serait plus facile et plus insouciant s’il existait sur le marché d’autres produits financiers susceptibles de prévoir un revenu complémentaire à vie. Nous y reviendrons dans la dernière partie de ce document avec des recommandations concrètes pour les pouvoirs publics. Il existe toutefois aujourd’hui déjà dans la législation actuelle des solutions novatrices et évolutives qui apportent une réponse à ce problème. Nous y reviendrons dans la partie suivante.

⁷ L’OCDE définit les bas revenus comme la moitié du salaire moyen, les hauts revenus comme une fois et demie ce salaire.

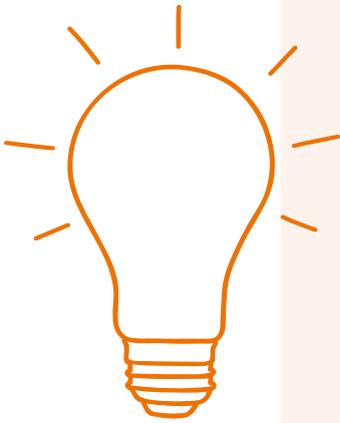


5. Mesures visant à réduire le risque de longévité et à accroître la sérénité financière

Bien que vous ne puissiez pas éviter tous les risques, vous pouvez réduire leurs impacts. Les stratégies mentionnées ci-dessous peuvent vous y aider. La planification financière est importante non seulement pour constituer un patrimoine en vue de la retraite, mais aussi une fois que vous êtes à la retraite. Un conseiller financier peut vous aider à cet égard. Voyez comment vous pouvez compléter votre pension légale par d'autres revenus récurrents pour couvrir vos dépenses essentielles à vie. Il s'agit notamment des revenus locatifs, des revenus d'investissement, mais aussi de produits qui prévoient le paiement d'une rente à vie. Si vous avez suffisamment de revenus, refaites cet exercice, mais cette fois pour une vie confortable. Gardez toujours à l'esprit une perspective à long terme. N'oubliez pas que le risque de devenir centenaire n'est pas inexistant. En bref, en tant que retraité aujourd'hui, vous devez agir comme un investisseur à long terme. Nous allons maintenant expliquer ces solutions plus en détail.

5.1. Vivre plus longtemps signifie planifier financièrement pour une plus longue période !

Une fois à la retraite, il est conseillé d'établir un nouveau plan financier, un processus qu'un conseiller financier peut faciliter. La planification peut en effet apporter sécurité et confort. En fait, beaucoup trouvent que le processus d'élaboration d'un plan de retraite leur procure une plus grande tranquillité d'esprit (Panis, 2003). Les gens sont beaucoup plus susceptibles de s'en tenir à un plan de pension s'ils se sentent à l'aise par rapport à celui-ci. Votre conseiller financier peut vous aider à structurer votre portefeuille de pension de manière telle que vous puissiez poursuivre vos objectifs financiers à long terme tout en tenant compte de votre tolérance au risque, et vous fournir la détermination de rester fidèle à vos plans, même lorsque les marchés deviennent houleux.



► Créez une vue d'ensemble

Dressez la liste de vos revenus récurrents, de vos dépenses et de vos biens. Une grande partie des revenus proviendra probablement de la pension légale, éventuellement complétée par des revenus locatifs et des revenus d'investissement. En ce qui concerne les dépenses, vous devez absolument opérer une distinction entre les dépenses essentielles et celles qui permettent de mener une vie confortable. N'oubliez pas que même sans l'impact de l'inflation, vos dépenses nécessaires augmenteront. Les biens comprennent le logement familial, les autres biens immobiliers et les biens mobiliers. Ces derniers peuvent provenir de votre épargne, du versement en capital de votre deuxième et troisième pilier, du produit de la vente de votre entreprise, d'un héritage...



► Définissez vos objectifs

Réfléchissez à ce que vous voulez encore réaliser ou faire pendant vos années de retraite. Collectez des informations sur ce que cela peut coûter. Décidez également du montant que vous souhaitez donner ou léguer.



► Déterminez ensuite combien vous pouvez consommer en toute sécurité pour limiter le risque de longévité.

Gardez à l'esprit que la probabilité que vous ou votre partenaire deveniez centenaire n'est pas inexistante. La planification financière peut également avoir pour résultat que vous pouvez dépenser plus que vous ne le pensez et vous rapprocher ainsi du niveau de vie d'avant la retraite.



► Devenez un investisseur à long terme

Si votre tolérance au risque le permet, ne gardez pas tout votre argent sur le compte d'épargne. Examinez d'autres formes d'investissement et tenez toujours compte d'une perspective à long terme à cet égard.



► Tenez-vous en à un plan de pension

Il ressort de l'étude récente de Dalbar (2022) que les efforts d'un investisseur individuel moyen pour être plus malin que les marchés se traduisent par un rendement sur une période de 30 ans qui, en moyenne, est très inférieur au rendement du principal indice boursier américain (le S&P 500). En effet, les émotions prennent souvent le dessus chez l'investisseur moyen, par exemple sous la forme d'une décision de vente en réponse à de mauvaises nouvelles. L'étude montre également l'importance de s'en tenir contre vents et marées au plan financier prédéterminé.

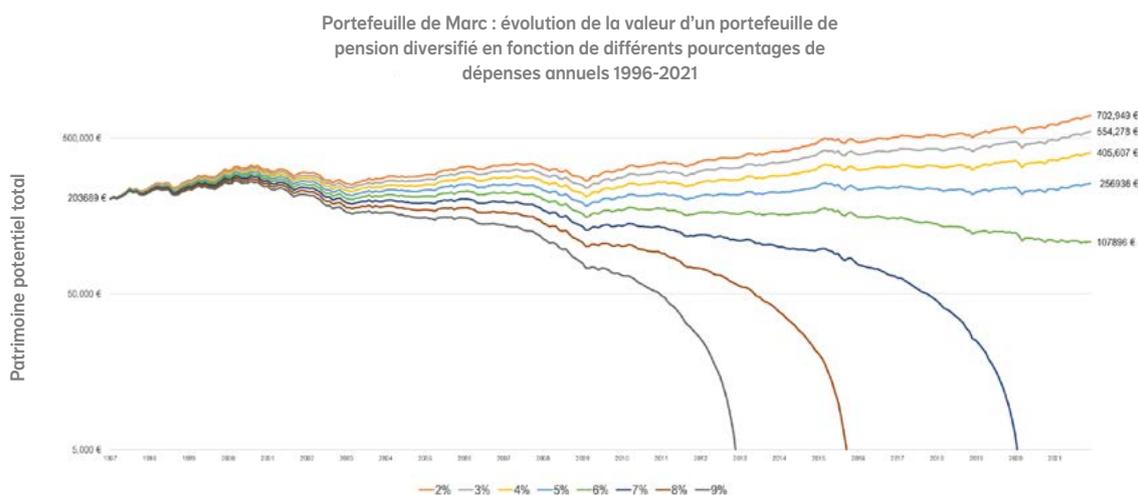
5.2. Augmentez vos revenus de pension mensuels

Vous pouvez augmenter vos revenus mensuels de différentes manières. Nous en aborderons quatre : les investissements, les revenus locatifs, le paiement d'une rente et le travail pendant la retraite.



5.2.1. Les investissements

Prenons l'exemple hypothétique de Marc, qui a 85 ans. Marc a pris sa retraite à la fin de 1996, à l'âge de 60 ans, avec 200.000 € investis dans un portefeuille composé de 50% d'actions et de 50% d'obligations. S'il avait dépensé 3 % de son portefeuille l'année suivante, puis augmenté ces dépenses avec l'inflation, les retraits mensuels de Marc seraient passés de 500 € en 1996 à environ 780 € en 2021. Son portefeuille aurait duré jusqu'à aujourd'hui, 25 ans plus tard, et sa valeur serait passée de 200.000 € à environ 550.000 €.



Remarques : en supposant un investissement de 200.000 € à la fin de 1996, dont la moitié est allouée à des actions mondiales (représentées par le MSCI World) et l'autre moitié à des obligations d'État également mondiales (représentées par le FTSE World Government Bond - Developed Markets (Hedged EUR)), et qui est redistribué chaque année⁸. Il n'est pas possible d'investir directement dans ces indices non gérés. Les rendements incluent les frais annuels (0,225%). Les dépenses annuelles en pourcentage du portefeuille pour la première année sont celles indiquées dans le schéma et augmentent avec l'inflation les années suivantes. Des retraits d'argent sont effectués au début de chaque mois. Bien entendu, les résultats passés ne sont pas une garantie pour l'avenir.

La valeur du portefeuille de Marc aurait évolué autrement avec des pourcentages de dépenses différents. Avec des pourcentages de dépenses plus faibles, la valeur du portefeuille aurait augmenté plus rapidement. Si Marc avait commencé par prélever 1.160 € par mois (soit un taux de dépense de 7 %), son portefeuille aurait été entièrement consommé au début de 2020. Même avec un pourcentage de dépenses de 6 % (ou 1.000 €/mois), le risque de longévité augmente fortement. Plus les dépenses sont élevées, plus la durée de vie du portefeuille est courte.

Ces exemples donnent une idée des dépenses qu'un portefeuille de pension diversifié peut supporter. Les pourcentages de dépenses de 3 % ou moins sont probablement viables, tandis que ceux supérieurs à 5 % ne le sont sans doute pas. La durabilité des pourcentages de dépense de l'ordre de 3 à 5 % dépend de la période en question, ainsi que des autres facteurs mentionnés ci-dessus (par exemple, l'héritage que vous souhaitez laisser et votre tolérance au risque).

⁸ Comme pour les autres produits financiers, les frais doivent également être pris en compte dans la comparaison entre les solutions de rente. Notre inspiration pour cette analyse vient de Merrill

Un investissement patient et une diversification prudente peuvent aider. Par exemple, un portefeuille réparti à parts égales entre actions et obligations n'a enregistré un rendement négatif que dans quatre des vingt-cinq années qui se sont écoulées jusqu'en 2021 (en 2000, 2001, 2008 et 2018). En outre, dans chacun de ces quatre cas, le portefeuille a récupéré ses pertes en deux ans. Bien entendu, les résultats passés ne sont pas une garantie pour l'avenir.

Si Marc avait laissé les 200.000 € sur le compte d'épargne à la fin de 1996, retiré 500 € par mois et procédé à un ajustement annuel en fonction de l'inflation, son épargne aurait baissé à environ 55.000 € à la fin de 2021. Conserver un portefeuille composé uniquement d'espèces peut sembler sûr, mais cela augmente le risque de manquer d'argent un jour.

Il est important de noter que les retraités de tous âges peuvent bénéficier d'une certaine participation en actions, du moins dans la mesure où leur profil de risque le permet.

Un investissement patient et une diversification prudente peuvent aider.

5.2.2. Revenus locatifs

En moyenne, l'immobilier est un investissement stable et résistant à l'inflation. Si vous ne possédez pas votre propre logement à la retraite et que vous avez les moyens d'en acquérir un, il est préférable d'acheter un bien immobilier. Cela réduit vos dépenses mensuelles, le risque d'inflation et le risque de longévité.

Bon nombre de Belges retraités (19 %) possèdent un autre bien immobilier en plus de leur propre logement, soit comme résidence secondaire, soit pour le donner en location (NN, 2022). Les propriétaires-bailleurs peuvent bénéficier de revenus locatifs, mais il faut tenir compte de la possibilité que le bien ne soit temporairement pas loué et qu'il y ait de temps en temps des coûts de rénovation importants (par exemple en raison de normes d'isolation plus strictes). L'immobilier reste un bon investissement, mais on n'a pas toujours la garantie d'un revenu mensuel. Il est également possible que le législateur mette des bâtons dans les roues en taxant les revenus locatifs ou les plus-values dans le futur.

Une autre option consiste à investir, dans la mesure où votre profil de risque le permet, dans l'immobilier coté en bourse. L'étude du Prof. Dewaelheyns (KULeuven) montre que, sur la période 2001-2020, l'immobilier coté en bourse offre en moyenne un rendement réel plus élevé que l'immobilier (Dewaelheyns, 2022).



5.2.3. Optez pour le paiement d'une rente

La rente viagère est l'un des rares produits financiers qui, comme la pension légale, peuvent procurer un revenu à vie, quelle que soit la durée de vie d'une personne. Comme indiqué plus haut, nous déconseillons toutefois de souscrire encore une rente viagère classique de la branche 21 avec renonciation au capital. Cependant, il existe aujourd'hui déjà dans le cadre légal strict des solutions de rente viagère qui permettent d'investir dans un produit de la branche 23, avec versement du

capital résiduel aux héritiers en cas de décès. Un investissement dans la branche 23 est intéressant car cela peut ouvrir la perspective d'un rendement plus élevé. Il importe toutefois que cet investissement corresponde à votre profil d'investissement. Et si le paiement de la rente est augmenté chaque année d'un pourcentage prédéterminé, vous êtes également partiellement couvert en cas d'augmentation de l'espérance de vie (c'est-à-dire contre l'inflation).

Les produits de rente limitent le risque de survivre à son capital.

Les produits de rente⁹ limitent le risque de survivre à son capital et peuvent également contribuer à protéger le portefeuille d'un nouveau retraité contre les mouvements défavorables du marché juste après le versement de la pension complémentaire. En effet, une étude menée par Merrill montre que les personnes qui enregistrent de faibles rendements au cours des cinq premières années de leur retraite courent un risque particulièrement élevé de survivre à leur capital (Vrdoljak et al., 2014). Les rentes viagères devraient donc être un produit de base dans un portefeuille de pension optimal (Moshe, 2013). Vous pourriez faire en sorte de planifier de manière à ce que les paiements de rente viagère couvrent les dépenses nécessaires à vie. Vous pourriez utiliser le reste de votre patrimoine pour investir dans des produits plus risqués, ce qui vous offrirait un potentiel haussier et une meilleure chance de battre l'inflation au fil du temps. Cela vous donnerait également plus de liberté pour utiliser le capital restant pour des travaux de rénovation, des voyages ou une donation.

5.2.4. Continuez à travailler aussi longtemps que possible

Vous n'êtes pas obligé de cesser de travailler après votre départ à la retraite. En tant que retraité, vous êtes autorisé à gagner un montant illimité de revenus supplémentaires et à recevoir votre pension de retraite complète si vous avez 65 ans ou plus ou, si vous n'avez pas encore 65 ans, si vous avez travaillé pendant au moins 45 ans au début de votre pension. Illimité ne signifie toutefois pas non taxé. Si vous n'avez pas encore 65 ans et que vous avez moins de 45 années de carrière au compteur, vous pouvez percevoir des revenus supplémentaires jusqu'à un certain montant. Vous pouvez également rester actif en tant que flexi-jobber ou bénévole.

Si vous ne vous en sortez pas financièrement avec la pension légale ou si votre planification financière indique un risque de longévité élevé, il est conseillé de prévoir un petit salaire d'appoint. Bien que cela soit plutôt inhabituel dans notre pays, dans d'autres pays, les plus de 65 ans travaillent encore souvent, parfois par nécessité mais tout aussi bien par envie. Le travail permet en effet de rester jeune d'esprit.

5.3. Ne faites pas de donations trop tôt

C'est une bonne chose que les parents puissent donner un coup de pouce à leurs enfants grâce aux donations. L'État encourage cette démarche en rendant les droits de donation moins élevés que les droits de succession. Il est toutefois préférable de contrôler vos finances ou de mettre votre plan financier à jour pour vous assurer qu'il reste, après la donation, suffisamment d'argent jusqu'au décès du partenaire survivant. S'il est probable qu'il ne reste pas assez, mais que vous voulez quand même faire une donation maintenant pour contourner les droits de succession, vous pouvez opter pour une donation avec réserve d'usufruit. Ainsi, vous pouvez faire don d'un appartement tout en continuant à l'habiter vous-même ou à le donner en location. Cela peut également se faire avec des biens mobiliers. Vous pouvez par exemple faire don d'un portefeuille de titres, mais en percevoir vous-même le produit. Sachez également que vous ne devez pas vous sentir obligé de faire une donation à vos (petits-)enfants.

Vous pouvez également placer de l'argent dans une assurance investissement et désigner une personne comme bénéficiaire en cas de décès. Cette formule est intéressante car en tant que preneur d'assurance, vous avez toujours accès à votre argent et vous pouvez modifier la clause bénéficiaire à tout moment (par exemple pour sauter une génération et laisser votre quotité disponible directement à vos petits-enfants).

⁹ Comme pour les autres produits financiers, les frais doivent également être pris en compte dans la comparaison entre les solutions de rente.



6. Recommandations aux pouvoirs publics

6.1. Démontrez que l'État peut continuer à payer les pensions

[La vision de NN en matière de pensions de 2021](#) plaidait en faveur des réformes nécessaires pour que le système de retraite reste abordable, équitable et adéquat. La réforme des pensions annoncée a été reportée et les pouvoirs publics espèrent la concrétiser cet été. Peu de ce que nous avons suggéré se trouve dans ce qui a filtré jusqu'à aujourd'hui.

Le présent document souligne l'urgence de la réforme des pensions sur la base des risques auxquels les retraités sont confrontés. Ce groupe compte sur la pension légale. Son financement, surtout après l'augmentation de la pension minimale, est également crucial pour ce groupe. En raison du flux continu de nouvelles négatives à ce sujet et de l'absence de réformes décisives en matière de travail et de pensions, de nombreux retraités craignent que l'État ne puisse pas continuer à verser leurs pensions.

L'État doit non seulement avoir le courage de prendre les décisions appropriées, mais aussi être en mesure de démontrer qu'avec l'augmentation de l'espérance de vie, le financement des pensions légales reste réalisable.

L'État doit non seulement avoir le courage de prendre les décisions appropriées, mais aussi être en mesure de démontrer qu'avec l'augmentation de l'espérance de vie, le financement des pensions légales reste réalisable.

6.2. Clarifiez l'espérance de vie

L'État doit communiquer différemment et davantage sur l'espérance de vie. Aujourd'hui, la norme utilisée est l'espérance de vie générale moyenne à la naissance. Ceci tient trop peu compte de l'amélioration attendue des chances de survie pour les années de vie restantes. Nous proposons d'utiliser dorénavant l'espérance de vie générationnelle à la naissance et à 65 ans. Cela donne une image plus réaliste à la population. De nombreux Belges sous-estiment en effet leur espérance de vie, ce qui est trompeur dans le contexte de la sérénité financière à vie.

En plus d'un chiffre absolu, l'âge, l'État devrait également communiquer sur la probabilité qu'une personne d'un certain âge et d'un certain sexe vive jusqu'à 90 ou 100 ans. Peut-être peut-il s'inspirer de ce que font les autres pays. Un bel exemple de la manière dont cela peut être fait se trouve sur le [site web de l'Office statistique britannique](#), où un outil interactif montre l'espérance de vie et la probabilité d'atteindre 100 ans.

L'espérance de vie générationnelle serait également plus appropriée pour calculer l'espérance de vie en bonne santé. Deux éléments manquent encore dans la communication aujourd'hui : le nombre moyen d'années de dépendance et la probabilité de devenir dépendant à un certain âge.

6.3. Laissez prospérer le marché des produits de rente

Nous avons abordé les paiements de rente tant en termes de risques que de solutions. La rente viagère est un prolongement naturel de l'assurance de groupe. Dans l'assurance de groupe, le capital est constitué petit à petit, il est donc un peu étrange que l'État oblige presque les gens à opter pour un paiement en capital. Il serait plus logique que le remboursement du capital se fasse également petit à petit.

Mais il y a aussi d'autres options. Nous pensons que d'autres formes de produits de rente peuvent mieux répondre aux besoins des retraités. Ce qui compte, c'est que l'État permette de développer des solutions permettant de faire face au risque de longévité.

Nous proposons trois solutions cohérentes :

1. Faire du paiement d'une rente à vie le choix par défaut lors du paiement de la pension complémentaire, avec la possibilité de choisir le versement partiel ou total du capital.
2. Renoncer à la rente viagère obligatoire et ouvrir le système à d'autres types de rentes (par exemple, les rentes de la branche 23, les rentes avec valeur résiduelle en cas de décès, les rentes différés, etc.). Cela favorisera la concurrence et l'innovation.
3. Aligner le traitement fiscal des paiements de rente sur celui des versements en capital en ce qui concerne la pension complémentaire, afin que l'affilié puisse réellement faire un choix.

7. Références

1. Agence flamande Soins et Santé. (2021). Quel est le tarif journalier moyen dans votre maison de soins résidentiels ? Consulté sur <https://www.zorg-en-gezondheid.be/dagprijzen>.
2. Bloom, D. E., Canning, D., Moore, M. J., & Song, Y. (2006). The effect of subjective survival probabilities on retirement and wealth in the United States. In: National Bureau of Economic Research Cambridge, Mass., USA.
3. Dalbar. (2022). Quantitative Analysis of Investor Behavior.
4. Dewaelheyns, N. (2022). Woning is meest standvastige belegging. Consulté sur <https://www.tijd.be/markten-live/analyse/woning-is-meest-standvastige-belegging/10386926>.
5. Dormont, B., Samson, A.-L., Fleurbaey, M., Luchini, S., & Schokkaert, E. (2018). Individual Uncertainty About Longevity. Demography, 55(5), 1829-1854. <https://doi.org/10.1007/s13524-018-0713-4>
6. Bureau fédéral du Plan. (2021). Quotients de mortalité prospectifs 2021-2070. Consulté sur [Bureau fédéral du Plan - Bases de données - Quotients de mortalité prospectifs 2021-2070](#).
7. Bureau fédéral du Plan. (2022). Indice des prix à la consommation - Prévisions d'inflation [03/05/2022]. Consulté sur [Bureau fédéral du Plan - Indice des prix à la consommation & prévisions d'inflation](#) .
8. Hurwitz, A., Mitchell, O. S., & Sade, O. (2020). Testing Methods to Enhance Longevity Awareness. Wharton Pension Research Council Working Paper(2021-07).
9. Agence Intermutualiste. (2020). IMA Atlas. Consulté sur <https://atlas.ima-aim.be/databanken/>.
10. Moshe, A. M. (2013). Life Annuities: An Optimal Product for Retirement Income.
11. NN. (2021). La vision de l'assureur-vie NN en matière de pensions : https://www.nn.be/sites/nngroup/files/nn_pensioennota_a4_210x297-v7-fr_1.pdf.
12. NN. (2022). Le Baromètre de la Sérénité Financière
13. NN Group. (2021). International Longevity Survey.
14. OCDE. (2021). Pensions at a Glance.
15. Panis, C. W. A. (2003). Annuities and Retirement Well-Being.
16. Sciensano. (2022). Espérance de vie en bonne santé. Consulté sur [Espérance de vie en bonne santé - Vers une Belgique en bonne santé \(belgiqueenbonnesante.be\)](#) .
17. Mutualités Socialistes. (2020). Le séjour moyen dans un centre de soins résidentiel est de 2,9 ans. Consulté sur <https://corporate.devoorzorg-bondmoyson.be/wp-content/uploads/2020/06/Persbericht-Profiel-bewoner-woonzorgcentrum-24.06.2020.pdf>
18. Vrdoljak, N., Laster, D., & Suri, A. (2014). The Role of Variable Annuities in Addressing Retirement Risks. The Journal of Retirement, 2(2), 55-66. <https://doi.org/10.3905/jor.2014.2.2.055>

► Résumé

8. Retraité, et maintenant ? Comment se préparer financièrement pour la troisième phase de notre vie ?

Nous connaissons tous le cycle de vie classique : nous commençons enfants à l'école, puis nous nous plongeons dans notre carrière et prenons notre retraite. Dans la perspective de cette retraite rêvée, nous constituons le capital nécessaire. Mais que faire une fois à la retraite ? Pourquoi est-il important de continuer à s'occuper de son argent pendant la retraite ? Et comment s'assurer de continuer à constituer des réserves financières suffisantes pour vivre confortablement à la retraite ?



Ecole



Travailler



Pension

Parce que nous vivons de plus en plus longtemps. Nous vieillissons plus que nous ne le pensons, il y a donc un risque qu'à un certain âge, vous atteigniez également la limite de votre capital.

Mais sommes-nous financièrement préparés à cela ? Il existe de nombreux risques dont nous ne sommes pas suffisamment conscients aujourd'hui. Soulignons quelques-uns d'entre eux :

- **Risque #1 : Le risque de longévité** : 21% disent qu'ils ne seront pas capables de se débrouiller financièrement s'ils vivent trop longtemps (le risque de longévité), et 11 % ne peuvent pas évaluer la situation eux-mêmes¹. Cela signifie que de nombreuses personnes craignent que leur patrimoine ne suffise pas s'ils vivent longtemps.
- **Risque #2 : L'impact des changements profonds dans votre vie** : 32 % des hommes âgés de 85 ans et plus et 49 % des femmes du même groupe d'âge ont actuellement besoin de soins de santé de longue durée². Le prix à payer pour cela peut être élevé. Si vous vivez ensemble et qu'un partenaire décède, cela peut également avoir des conséquences financières pour le partenaire restant.
- **Risque #2 : L'inflation** : Nous ne pouvons pas l'ignorer : l'inflation. Avec une retraite à 65 ans et une inflation de 2 %, la hausse des prix en fin de vie n'est pas inconcevable. Cela signifie que vos économies vous permettront d'acheter de moins en moins. Si l'inflation est beaucoup plus élevée, comme c'est le cas aujourd'hui, la hausse sera encore plus rapide.
- **Risque #3 : Gestion financière** : Enfin, il existe également des risques financiers liés à la manière dont vous gérez votre patrimoine. En dépensant trop chaque mois, par manque de planification ou en ne tenant pas suffisamment compte de l'inflation et du rendement de votre épargne, vous augmentez les risques de vous retrouver un jour à court d'argent. L'argent sur le compte peut donc donner un faux sentiment de sécurité. Après tout, son rendement net est inférieur à l'inflation, ce qui a une incidence sur votre pouvoir d'achat. **En bref, si vous pensez ne rien risquer en plaçant tout votre argent sur un compte-épargne, vous risquez finalement davantage.**

¹ NN Group, 2021.

² Agence Intermutualiste, 2020.

Que pouvez-vous faire vous-même ? 6 conseils



- ▶ **Conseil 1** **Continuez à planifier vos finances une fois à la retraite !** Calculez le montant que vous pouvez retirer chaque mois sans jamais manquer d'épargne. Il est préférable de planifier une vie de 100 ans que de découvrir à 80 ans que vos économies sont épuisées.
- ▶ **Conseil 2** **Investissez !** Recherchez un rendement au moins aussi élevé que l'inflation, et de préférence encore plus élevé.
- ▶ **Conseil 3** **La location.** En moyenne, l'immobilier est un investissement stable, résistant à l'inflation, qui réduit également le risque de longévité.
- ▶ **Conseil 4** **Choisissez une rente de la branche 23** où le capital restant va aux héritiers au décès. La rente viagère est l'un des rares produits financiers qui, comme les pensions légales, peuvent fournir un revenu à vie, quelle que soit la durée de vie d'une personne.
- ▶ **Conseil 5** **Continuez à travailler le plus longtemps possible.** En tant que retraité, vous êtes autorisé à gagner un montant illimité de revenus supplémentaires et à continuer de percevoir votre pension de retraite complète si vous avez 65 ans ou plus ou, si vous n'avez pas encore 65 ans, si vous avez travaillé pendant au moins 45 ans au début de votre pension.
- ▶ **Conseil 6** **Ne donnez pas trop tôt.** Voyez d'abord si vous pouvez le supporter financièrement. Vous souhaitez faire un don maintenant afin d'éviter les droits de succession ? Choisissez alors un cadeau qui vous permet de conserver l'usufruit.

Ce que notre gouvernement peut faire :

1. **Le gouvernement doit démontrer que les pensions peuvent continuer à être honorées.** Il doit non seulement oser prendre les décisions appropriées, mais aussi être en mesure de démontrer qu'avec l'augmentation de l'espérance de vie, le financement des pensions légales restera réalisable.
2. **Le gouvernement devrait communiquer différemment et davantage sur l'espérance de vie.** Après tout, de nombreux Belges sous-estiment leur espérance de vie, ce qui est trompeur dans le contexte d'une tranquillité d'esprit financière à vie.
3. **Les produits de taux d'intérêt doivent être adaptés pour mieux répondre aux besoins des retraités** et faire face au risque de longévité.

Ce document a été rédigé par Colin Sanders (UHasselt, Indiville), Bart Veltjen (NN), Prof. Bart Chiau (Ugent, NN), Koen Van Gorp (NN), Annelore Van Herreweghe (NN), Prof. Dr. Marneffe (UHasselt) et Dr. Janis Luyten (UHasselt).

À propos de NN

Une longue vie n'a de valeur que si elle est aussi une vie heureuse. Par conséquent, en tant qu'assureur vie, NN mène et inspire le débat sur une vie longue et heureuse.

Depuis 2018, NN renforce son expertise sur le bonheur par le biais d'une chaire NN à l'UGent. Le professeur [Lieven Annemans](#) et son équipe étudient ce qui rend les Belges heureux et comment ils peuvent collaborer à une vie heureuse. Depuis 2020, NN a franchi une étape supplémentaire. Dans une société où nous vivons tous plus longtemps, NN examine dans quelle mesure la Belgique et la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui sont prêtes pour une vie plus longue et comment nous pouvons faire de cette vie plus longue une vie heureuse. NN opte toujours pour une approche inclusive où les experts, les décideurs politiques et les Belges eux-mêmes sont impliqués.

NN dispose de solutions concrètes en interne pour protéger votre pension, votre patrimoine et vos revenus familiaux. Mais NN ne s'arrête pas là : en plus de votre bien-être financier, NN s'intéresse également à votre bien-être mental et physique : les trois piliers d'une vie longue et heureuse.

NN compte 1,6 million de clients en Belgique et fait partie du groupe NN, un assureur et gestionnaire d'actifs international doté d'une excellente position en termes de capital, présent dans 18 pays dans le monde. NN est à votre service grâce à son réseau de banques et de courtiers partenaires qui ne cesse de s'étendre.

Pour plus d'informations sur NN : www.nn.be

Pour plus d'informations sur "Vivre plus longtemps" : <https://www.nn.be/fr/vivre-plus-longtemps>

Plus d'informations et contact

Avez-vous des questions après avoir lu ce mémorandum ?

Avez-vous des ajouts ou voulez-vous lancer une discussion ?

Veuillez alors nous contacter :

Annelore Van Herreweghe

annelore.van.herreweghe@nn.be

Il ne s'agit pas d'un document contractuel. Par conséquent, ni le destinataire ni le lecteur ne peuvent en tirer un quelconque droit ou avantage. Il est fourni à titre d'information uniquement.

NN Insurance Belgium SA, entreprise d'assurances agréée par la BNB sous le numéro 2550 pour les Branches 1a, 2, 21, 22, 23, 25, 26 et prêteur en crédit hypothécaire agréé par la FSMA sous le numéro de code 0890270057. Siège social : Avenue Fonsny 38, B-1060 Bruxelles, Belgique - RPM Bruxelles - TVA BE 0890.270.057 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE28 3100 7627 4220. - www.nn.be - FSMA: Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, www.fmsa.be. BNB: boulevard de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be